



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES**  
**Séance du 20 janvier 2022**

Le vingt janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni pour une séance exceptionnelle en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIUO, Mr Richard LOPEZ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à Mr Sébastien BESSON)

Absent : Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Linda GABORIAU

**2022-01-20-002 – CHAUFFERIE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Considérant ce qui suit :

Le projet de chaufferie entrant dans le cadre du développement des énergies renouvelables, la commune de Monnières peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 35% maximum.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune	Montant de la subvention sollicitée au titre de la DSIL	Montant de la subvention ADEME
Maîtrise d'oeuvre	26 950 €		
CSPS	1 875 €		
Contrôle technique	2 525 €		
Etude géotechnique	2 240 €		
Levé topographique	514 €		
Etude de faisabilité SYDELA	11 076 €		
Travaux de chaufferie	254 450 €		
<b>Total</b>	<b>299 630 €</b>	<b>104 870 €</b>	<b>52 857 €</b>
<b>Taux d'intervention</b>	<b>47%</b>	<b>35%</b>	<b>18%</b>



Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE de de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU